

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Schmid Daniel

Signatures des cosignataires

Cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe Parti Socialiste-Centre Gauche / Chervaz Véronique

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Terrain CARDIS

Texte de l'intervention

Les habitants de notre commune ont refusé dans les urnes un plan de quartier qui devait redessiner complètement le centre du village de Collombey.

Ce résultat remet sur la table l'aménagement du village de Collombey. Le parti socialiste centre gauche souhaite que la population puisse avoir la maîtrise des futurs projets qui vont impacter la vie de notre collectivité.

Pour cela nous demandons à la municipalité d'approcher le ou les propriétaires afin d'acquérir le terrain situé entre la maison de commune et la place de parc de l'Etoile. Il s'agit de la parcelle no 871 appelé communément terrain « Cardis ».

Ce terrain se trouve en zone constructions et installations d'intérêt public « A ». L'art. 72 de notre règlement communal des constructions et des zones mentionne à propos de cette zone : « ces zones comprennent les terrains que la collectivité publique possède ou se propose d'acquérir pour des constructions et des installations d'intérêt public ou semi-public.

Notre demande est donc en parfaite adéquation avec les exigences de notre règlement.

Conclusion

En fonction de ce qui précède nous demandons à la municipalité de faire une étude sur la méthode qui permette à notre collectivité d'acquérir la parcelle no 871 dans les meilleurs délais.

Collombey-Muraz, le 10 mai 2020

1^{er} signataire :



